



## HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Réserve pour les réunions techniques en 2004-05**

1. A sa 288<sup>e</sup> session (novembre 2003)<sup>1</sup>, le Conseil d'administration a approuvé le financement des réunions suivantes, par la réserve pour les réunions techniques en 2004-05, à hauteur d'un montant total estimé à 1 148 920 dollars E.-U.
  - Réunion sur la dimension sociale de la mondialisation: du débat à l'action (223 440 dollars);
  - Colloque international sur les syndicats et l'éradication de la pauvreté (349 840 dollars);
  - Réunion sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre (242 520 dollars);
  - trois Colloques tripartites sur la promotion de la Déclaration sur les EMN dans les pays de la SADC, du MERCOSUR et de l'ANASE (333 120 dollars).
2. Le Conseil d'administration a décidé de reporter sa décision sur l'utilisation du solde de la réserve, soit 640 000 dollars environ, à une session ultérieure. Ce montant suffirait à financer deux réunions additionnelles, y compris si nécessaire des travaux préparatoires supplémentaires d'une importance limitée.
3. On trouvera en annexe la liste des réunions proposées en novembre 2003 qui n'ont pas été retenues. Le Bureau n'a aucune réunion supplémentaire à proposer pour l'instant mais rappelle que la discussion du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation pourrait déboucher sur de nouvelles propositions.
4. Le Conseil d'administration pourra réexaminer le cas de chacune des réunions énumérées dans l'annexe, reporter toute décision à cet égard à une session ultérieure ou retenir de nouveaux thèmes définis par ses soins.

<sup>1</sup> Document GB.288/PFA/9.

**5. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration les thèmes de jusqu'à deux réunions techniques supplémentaires ou le report de toute décision sur la question.***

Genève, le 27 janvier 2004.

*Point appelant une décision:* paragraphe 5.

## Annexe

### Réunions techniques de l'OIT en 2004-05: réunions énumérées dans le document GB.288/PFA/9 n'ayant pas été retenues

#### **a) Réunion tripartite d'experts sur le harcèlement et la violence au travail (257 540 dollars)**

##### Objectifs opérationnels

###### Egalité entre hommes et femmes

Les mandants de l'OIT prennent des mesures concrètes pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail.

###### 1c: Action normative

Les normes internationales du travail et le processus de contrôle des normes influent sur la législation et les politiques des Etats Membres pour la réalisation du travail décent et des objectifs internationaux de développement.

###### 3b: Protection des travailleurs

Les mandants de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé ainsi que les conditions d'emploi, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail.

*Participation proposée:* huit participants gouvernementaux, huit participants employeurs et huit participants travailleurs.

**Résultats attendus:** Adoption d'un recueil de directives pratiques sur le harcèlement et la violence au travail, y compris le problème précis du harcèlement sexuel, et recommandations concernant des mesures que devraient prendre les mandants et le Bureau pour renforcer le développement, aux niveaux national et régional, de politiques et de programmes pratiques visant à lutter contre le harcèlement et la violence sur le lieu de travail.

Un recueil de directives pratiques du BIT fournirait les premières orientations internationales d'application générale sur le harcèlement sexuel au travail. Il compléterait et renforcerait l'attention accrue que la commission d'experts accorde à cette question, comme en témoigne récemment une observation générale dans le cadre de la convention n° 111 adoptée en 2002. La réunion s'appuierait également sur les travaux d'élaboration du recueil de directives pratiques sur la violence et le stress au travail dans le secteur des services, qui a été examiné par une réunion d'experts en octobre 2003.

#### **b) Réunion d'experts sur les travaux dangereux et les enfants au travail (275 080 dollars)**

##### Objectifs opérationnels

###### 1b: Travail des enfants

Le travail des enfants est progressivement éliminé grâce au renforcement des capacités et au développement du mouvement mondial contre le travail des enfants, la priorité étant donnée à l'élimination urgente de ses formes les plus intolérables et à la fourniture de solutions de rechange aux enfants et aux familles.

### 3b: Protection des travailleurs

Les mandants de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé ainsi que les conditions d'emploi, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail.

*Participation proposée:* dix participants gouvernementaux, dix participants employeurs et dix participants travailleurs.

**Résultats attendus:** Adoption de directives permettant de déterminer les travaux dangereux pour les enfants, y compris une liste reconnue sur le plan international de formes dangereuses de travail des enfants.

Les rapports des pays ont montré des lacunes importantes en matière d'identification des travaux dangereux pour les enfants. Cette réunion fournira des orientations cruciales pour les pays ayant ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, qui délègue au niveau national la responsabilité de décider des travaux dangereux pour les enfants et de leur donner la priorité dans les mesures de lutte. Cette réunion constituera pour les partenaires sociaux un forum d'échange d'expériences et d'informations sur les enfants qui sont occupés aux tâches et soumis aux conditions les plus dangereuses et devrait permettre d'élaborer des critères et des documents internationaux pour l'adoption de mesures de prévention.

### c) **Travail décent et développement local: réponse intégrée de l'OIT aux défis de la mondialisation (270 240 dollars)**

#### Objectifs opérationnels

##### Une approche intégrée du travail décent

Les mandants dans les Etats Membres adoptent et appliquent des politiques économiques et sociales intégrées pour promouvoir le travail décent.

##### Réduction de la pauvreté et intégration sociale

Les Etats Membres incluent les objectifs du travail décent dans les politiques et programmes nationaux de réduction de la pauvreté.

##### Partenariats internationaux

Les mandants tripartites et les partenaires de l'OIT, aux niveaux international et régional, soutiennent des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent.

*Participation proposée:* six participants gouvernementaux, six participants employeurs et six participants travailleurs.

**Résultats attendus:** Contribution à la mise en œuvre des conclusions des discussions générales sur la sécurité sociale (2001) et sur l'économie informelle (2002), ainsi qu'à la promotion de plusieurs instruments de l'OIT comme les conventions n<sup>os</sup> 87, 98, 141 et 155 ou les recommandations n<sup>os</sup> 169, 189 et 193. Le colloque devrait contribuer à la mise en œuvre de certaines des recommandations qui devraient figurer dans le rapport final de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Le colloque fournira une plate-forme pour un échange d'informations et d'expériences entre les principaux acteurs du développement local, parties prenantes et chercheurs, de manière à enrichir les travaux de développement local de l'OIT et de ses mandants et partenaires, en mettant particulièrement l'accent sur les économies informelle et rurale. Le colloque sera organisé conjointement par le secteur de l'emploi, le secteur de la protection sociale et le secteur du dialogue social.

**d) Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (275 080 dollars)**

Objectif opérationnel

3b: Protection des travailleurs

Les mandats de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé ainsi que les conditions d'emploi, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail.

*Participation proposée:* dix participants gouvernementaux, dix participants employeurs et dix participants travailleurs.

**Résultats attendus:** Une liste mise à jour des maladies professionnelles, basée sur un mécanisme simplifié prévu dans la recommandation (n° 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002.

La procédure de mise à jour de la liste des maladies professionnelles est exposée au paragraphe 3 de la recommandation (n° 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002: «La liste annexée à la présente recommandation devrait être périodiquement réexaminée et mise à jour par le biais de réunions tripartites d'experts convoquées par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail. Toute nouvelle liste ainsi établie sera soumise au Conseil d'administration pour approbation et, une fois approuvée, remplacera la liste précédente et sera communiquée aux Membres de l'Organisation internationale du Travail.»

**e) Réunion d'experts: avoir une plus grande influence sur l'élaboration des politiques: un défi pour les ministères du Travail (213 440 dollars)**

Objectif opérationnel

4b: Gouvernements et institutions de dialogue social

Les cadres juridiques, les institutions, les mécanismes et processus de dialogue social sont renforcés et utilisés.

*Participation proposée:* huit participants gouvernementaux, huit participants employeurs et huit participants travailleurs.

**Résultats attendus:** Ensemble de conclusions sur les meilleures pratiques pour améliorer la position des ministères du Travail et de l'Emploi dans l'élaboration des politiques économiques et sociales.

La réunion fait partie d'un projet de recherche mené dans le cadre du Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail (IFP/DIALOGUE) dans le but de définir les arrangements institutionnels les plus à même de garantir que les questions sociales et relatives à l'emploi sont dûment prises en compte dans la formulation de la politique gouvernementale.

**f) Réunion d'experts: mise au point d'indicateurs du dialogue social (218 140 dollars)**

Objectif opérationnel

Connaissances

Les politiques visant à promouvoir concrètement le travail décent se fondent sur des statistiques fiables et ventilées par sexe.

*Participation proposée:* huit participants gouvernementaux, huit participants employeurs et huit participants travailleurs.

**Résultats attendus:** Un plan destiné à améliorer la capacité du BIT à réunir des statistiques sur le dialogue social et à préparer des directives internationales pour des statistiques sur les effectifs syndicaux et la couverture de la négociation collective.

IFP/DIALOGUE, avec l'appui du Bureau de statistique (STAT) et la coopération d'autres unités, a lancé en 2001 un programme qui devrait permettre d'évaluer les besoins des utilisateurs internes et externes dans les régions et les pays. Conformément au cadre stratégique, cette base de données pourrait, à terme, être le résultat des activités ordinaires de collecte de données de STAT.

**g) Promouvoir des stratégies nationales intégrées en faveur du travail décent (365 740 dollars)**

Objectifs opérationnels

Une approche intégrée du travail décent

Les mandants dans les Etats Membres adoptent et appliquent des politiques économiques et sociales intégrées pour promouvoir le travail décent.

Réduction de la pauvreté et intégration sociale

Les Etats Membres incluent les objectifs du travail décent dans les politiques et programmes nationaux de réduction de la pauvreté.

Partenariats internationaux

Les mandants tripartites et les partenaires de l'OIT, aux niveaux international et régional, soutiennent des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent.

*Participation proposée:* 26 participants gouvernementaux, 13 participants employeurs et 13 participants travailleurs.

**Résultats attendus:** Echange international de vues et d'expériences sur la mise en œuvre de l'agenda du travail décent au niveau national pour appuyer plus à fond les mesures prises par les mandants de l'OIT pour faire progresser les stratégies nationales intégrées en faveur du travail décent.

L'adoption et la mise en œuvre du travail décent comme objectif politique nécessitent une approche intégrée de l'élaboration des politiques économiques et sociales qui engage les parties nationales concernées tout en renforçant les mandants de l'OIT.